

La Colonne du Congrès



Haute de 47 m, surmontée de la statue du roi Léopold I^{er} (œuvre de Guillaume Geefs), elle comprend un escalier intérieur de 193 marches.

Elle a été érigée, d'après les plans de Joseph Poelaert (vainqueur d'un concours ouvert le 15 octobre 1849) de 1850 à 1859. Inaugurée le 26 septembre 1859, elle commémore le congrès national qui promulgua la constitution belge (1831) au lendemain de la révolution de 1830.

Le monument présente trois parties distinctes : une colonne haute de 25 mètres ; un immense soubassement, en forme de quadrilatère et un couronnement composé d'une balustrade et d'une statue.

Le fût de la colonne est cannelé et partagé en quatre parties par des anneaux de feuillage, auxquels se mêlent, vers la partie inférieure, des écussons et des inscriptions

indiquant les neuf provinces. Celles-ci apparaissent de nouveau, réunies par le Génie de la Belgique, dans un haut-relief circulaire, sculpté par Eugène Simonis.

Le piédestal a ses faces revêtues de tables de marbre. Sur trois d'entre elles, on lit les noms des 237 membres du Congrès national ; sur la quatrième, formant la face principale du monument, le texte des principaux articles de la Constitution belge.

Sous ces inscriptions se développe le stylobate (soubassement du piédestal), orné, décoré de guirlandes et de frontons symbolisant les



arts, les sciences, l'industrie et l'agriculture.

Quatre dates y rappellent l'histoire de la Belgique : les combats et la prise d'armes du peuple en septembre 1830 ; l'installation du Congrès le 10 novembre 1830 ; le vote de la Constitution le 7 février 1831 et le 21 juillet 1831 (intrônisation du roi) (aujourd'hui, le jour de la Fête nationale).

Cette décoration fut conçue par Louis Melot. Quatre femmes assises, calmes et graves, immuables comme les grandes libertés inscrites dans la Constitution, qui symbolisent la *Liberté des cultes*, par Eugène Simonis (à gauche en regardant le monument), la *Liberté d'association* par Fraikin (à droite), la *Liberté de la presse* (vers la rue de Ligne) et la *Liberté de l'enseignement*, toutes deux par Joseph Ceefs.

Sur le soubassement de granit, à droite et à gauche de la porte qui donne accès à l'escalier intérieur du monument les noms des membres du Gouvernement provisoire, du Congrès national et du Régent.

Le couronnement se compose d'une balustrade dorée, dont des chimères aux ailes déployées forment les angles, avec le chiffre LL au centre, d'après le dessin de l'architecte et les modèles de Melot. Tout au haut, la statue du roi Léopold I par Guillaume Geefs, placée sur un haut piédestal.

Ainsi comprise, la Colonne éternise les trois faits principaux qui ont caractérisé la mission accomplie par le Congrès national : l'indépendance nationale, une charte constitutionnelle empreinte d'un réel esprit de démocratie, l'avènement d'une dynastie.



Le Soldat inconnu

À ces grands souvenirs est venu s'ajouter un souvenir émouvant. Devant la Colonne, entre deux lions colossaux (Simonis) glorifiant l'indépendance de la Belgique et son inébranlable attachement à la liberté, on a déposé les restes mortels du Soldat inconnu belge, au cours d'une

cérémonie impressionnante qui se déroula, le 11 novembre 1922. Une flamme éternelle brûle.

Autour du monument quatre candélabres par J. J. Jacquet, d'un mérite relatif.

Les constructions qui bordent la Place de la Colonne du Congrès ont été érigées d'après les plans de Cluysenaer, approuvés par la Ville en 1850 et imposés par elle aux acquéreurs des terrains.